

**COURS SECONDAIRE ALTERNATIF****CSA****Année scolaire 2022-2023****Conditions d'admissibilité**

- Avoir 15 ans au 30 septembre.
- Avoir un retard scolaire dans au moins une matière de base (français, mathématique et anglais).
- Avoir la capacité de réussir une 4<sup>e</sup> secondaire.
- Avoir réussi deux des trois matières de base de 2<sup>e</sup> secondaire.
- Être autonome pour travailler de façon individualisée dans les matières de base.

<b>Matières</b>	<b>Codes de cours</b>	<b>Périodes /cycle</b>	<b>Codes-matières</b>
<b>Formation générale</b>			
Français	FRACCS8	8	132108/132208/132308/132406/132506
Anglais	ANGCS6	6	13+10+/13+20+/13+30+/13+40+/13+50+
Mathématique	MATCS8	8	063126/063226/063306/063414/063506
Éducation physique	EDPCS2	2	043402/043502
Activités sportives	ACSCS2	2	049452/049552
Histoire du Québec et du Canada	HQCCS4	4	085404
Science et technologie	SCTCS4	4	055444
<b>Domaine des arts</b>			
Arts plastiques	ARPCS2	2	168402/168502
<b>Options</b>			
Les options seront déterminées selon le cheminement scolaire de l'élève			

- Le nombre d'inscriptions déterminera les options retenues.
- Une analyse du dossier scolaire de l'élève sera basée sur les résultats antérieurs.
- L'élève au CSA peut cheminer sur plusieurs niveaux en même temps.

**Cheminevements possibles après une année en CSA**

L'élève peut :

- poursuivre au régulier : étude de cas;
- poursuivre une 2<sup>e</sup> année au CSA;
- s'inscrire au Profil Pro, s'il possède les préalables requis;
- s'inscrire en formation professionnelle s'il possède les préalables requis;
- s'inscrire à l'éducation des adultes. L'élève doit avoir 16 ans ou plus à la date du 30 juin.